

Procès verbal Conseil Municipal

Date	11/12/2013
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	21h00-21h30
Présents :	Nathalie HUGENSCHMITT
Quorum : 8	Thierry GABLE
	Pascal BALLY
	Marlène MARCAND (Secrétaire de séance)
	Joseph SCHMITT
	Jean-Marie KIHN
	David REINHARD
	Jean-Christophe MOREL
	Stéphane FERREUX (Absent excusé)

SOUS - PREFECTURE
12 DEC. 2013
MONTBELIARD

Le Conseil Municipal

La secrétaire de séance est : Marlène MARCAND, Adjointe à l'éducation et à la citoyenneté

Le quorum est atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 21h00 et en assure la présidence.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques concernant le procès-verbal du 27 novembre 2013.

Les élus passent au vote et l'adoptent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour :

1. Décision modificative 5 annulant et remplaçant la décision modificative 5 du dernier Conseil Municipal
2. Divers
 - a) Point d'information sur la vente de la parcelle AA17, rue des Vignottes
 - b) Point d'information sur le diplôme d'honneur retourné à Monsieur Le Préfet De Monsieur Alain Mariotti

1. Décision modificative 5 annulant et remplaçant la décision modificative 5 du dernier Conseil Municipal

Madame le Maire fait lecture de la DM 5, remplaçant celle du dernier Conseil Municipal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 6218 : Autres personnels extérieurs		5 037,00 €
D 6312 : Contributions au FNAL		1 000,00 €
D 6411 : Personnel temporaire		2 300,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		1 000,00 €
D 6451 : Contributions FURSSA2		1 000,00 €
D 6453 : Contributions caisses retraite		2 400,00 €
D 6454 : Contributions Assurances Personnel		2 000,00 €
D 6456 : Contributions P.V.C. suppl. ferm.		500,00 €
D 6458 : Contributions autres organismes		511,00 €
FONCTAL D 012 : Charges de personnel		19 048,00 €
D 2121 : Installations de rustic		2 100,00 €
D 2124 : Réseaux d'électrification		2 100,00 €
D 2131 : Matériel roulant		2 349,00 €
D 2133 : Autres titres corporelles		7 251,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		14 350,00 €
D 6331 : Intérêts dus		1 200,00 €
D 6333 : Contributions retraite élus		500,00 €
D 6334 : Cot. séc. usagée parti pers. élus		1 500,00 €
TOTAL D 63 : Autres charges gestion courante		5 000,00 €
D 6611 : Intérêts exigés à l'échéance		250,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		250,00 €
R 1121 : État & établissements		7 500,00 €
R 1122 : Régions		4 713,00 €
TOTAL R 11 : Subventions d'investissement		12 213,00 €
R 1351 : Attribution de compensation		618,00 €
R 1361 : Taxe ind. des droits de mutation		21 790,00 €
TOTAL R 13 : Impôts et taxes		22 408,00 €

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

SOUS - PREFECTURE

12 DEC. 2013

MONTBELIARD

2. Divers

a) Point d'information sur la vente de la parcelle AA17

Dossier cimetière des Vignottes suite à la délibération que nous avons votée en séance du dernier CM concernant la vente de la parcelle rue des Vignottes, cadastrée AA17.

Contexte actuel

Madame Le Maire a reçu une doléance de Monsieur Marc Personeni en date du 05 décembre 2013 qui demandait à consulter le PLU parce qu'il a vu dans le journal d'hier que la parcelle à côté du cimetière était en vente. Par le passé ce devait être une réserve foncière pour le cimetière des générations futures. Il pense sans aucune agressivité qu'on ne peut revenir sur cette décision.

Puis il est passé le 06 décembre pour annoncer qu'il passera consulter le PLU et qu'il souhaite Le Maire rencontrer avec d'autres administrés et les Adjointes pour parler de la vente du terrain près du cimetière. Il prendra RDV.

Enfin, il est venu consulter le PLU, en expliquant qu'il avait réuni environ 8 personnes et souhaite un RDV. Madame le Maire n'a pas à ce jour la liste des huit personnes.

Madame Le Maire a fait part à Monsieur Marc Personeni des informations suivantes :

Contexte historique

- Il n'y a pas de délibération du conseil Municipal réservant la parcelle AA17 entre 1980 et 1990
- Il n'y a pas de clause dans le règlement du lotissement (Voir document), il est même écrit dans l'article 1, que l'utilisation est interdite à toute construction autre que de l'habitation
- Il n'a pas été prévu de réserve foncière au PLU (Voir plan de zonage), le quartier des Vignottes est en zone U sans clause pour le cimetière
- Il n'y a eu aucune remarque à l'enquête publique du PLU à ce sujet

En conclusion, aucun argument écrit de 1980 à nos jours qui va à l'encontre de la décision du Conseil Municipal du 27 novembre pour la vente d'une partie du terrain suite à la demande d'un acquéreur, soit 7 ares réservant 5 ares pour l'extension du cimetière. Nous n'avons donc rien à nous reprocher.

De plus, la délibération du 27 novembre 2013, fait une proposition de vente à l'acquéreur, mais elle ne donne pas acte de manière volontaire au Maire de signer le compromis de vente, ni d'autoriser la dépose du permis de construire.

Nous sommes donc dans un vrai débat sur le futur du village, faut-il préserver 12 ares pour les défunts de la commune ou construire une maison pour accroître et renouveler la population de la commune.

Madame Le Maire souhaite sortir du débat raccourci : « anciens contre jeunes qui anime les polémiques et les passions », pour réfléchir avec raison, et en toute intelligence sur l'avenir de ces 12 ares.

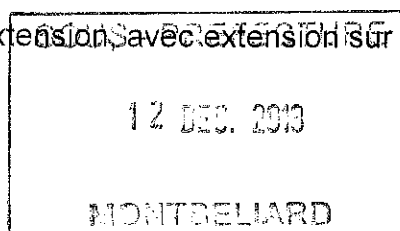
Pour ce, elle propose une commission urbanisme avec la participation de Monsieur Jean Claude Tyrode spécialiste de l'urbanisme qui sera ouverte aux administrés volontaires qui souhaitent aborder cette question pour avancer dans l'intérêt du village.

Date retenue par les élus : mardi 21 janvier à 19h00 en mairie

Ordre du jour de cette première commission urbanisme :

- Cadre juridique
- Etude des potentialités du cimetière sans extension / avec extension sur 100 ans
- Conclusion et perspectives

Avis favorable des élus



b) Point d'information sur le diplôme d'honneur de Monsieur Alain Mariotti

Madame Le Maire informe les élus de l'évolution de ce dossier.

Après discussion avec Monsieur Le Sous Préfet, il a été décidé que Monsieur Le Sous Préfet lui renverra son diplôme et Madame le Maire invitera Monsieur Alain Mariotti et sa conjointe en présence du premier adjoint en mairie pour lui remettre sa médaille, mercredi 18 décembre 2013 à 18h30.

Fin du Conseil Municipal à 21h30

